



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 96839

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les frais de déplacement des étudiants en orthophonie lors de leurs stages. En effet il existe une grande disparité dans les distances entre le lieu de résidences et les frais de déplacements parmi ces étudiants, et parfois ces frais deviennent un obstacle au bon suivi de ces stages. Il a donc été proposé la mise en place d'une indemnisation de ces frais de déplacement qui sont sources d'inégalités dans cette filière, que ce soit pour les transports en commun, les trajets en véhicule personnel ou en covoiturage. En outre une autre proposition vise à mettre en place une indemnisation partielle ou totale des frais de logement des étudiants, afin de réaliser une économie sur les frais de déplacements. Il demande donc que ces propositions soient étudiées en vue d'une éventuelle aide à ces étudiants qui subissent déjà des inégalités face à la recherche de stages, qui se trouvent parfois à grande distance de leur domicile et leur lieu d'étude à cause d'une surcharge des demandes de stages.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96839

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juin 2016](#), page 5685

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)